

TÉMOIGNAGES

Peut être témoin quiconque a vu l'accident se produire, à l'exception de l'agent chargé de la surveillance.

Les témoignages doivent être rédigés, écrits et signés par les témoins eux-mêmes.

Les dépositions doivent comporter au moins les précisions suivantes :

- Jour, heure, lieu de l'accident ;
- Que faisaient au moment de l'accident le professeur, la victime, les témoins ?
- Où était l'agent responsable de la surveillance ?
- Qu'a-t-il fait après l'accident ?

Premier témoin

Nom _____

Date de naissance _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Déposition

Fait à _____, le _____ Signature :

Deuxième témoin

Nom _____

Date de naissance _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Déposition

Fait à _____, le _____ Signature :